

CDADI(2025)39

Strasbourg, 4 décembre 2025

## 12<sup>e</sup> réunion plénière, 18-20 novembre 2025

### Rapport

#### Résumé

Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) tient sa 12<sup>e</sup> réunion à Strasbourg, du 18-20 novembre 2025, sous la présidence d'Erik ADELL HELLSTRÖM (Suède).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe 1. La liste des participant-es et la liste des prochaines réunions et de ses sous-structures sont disponibles aux Annexes II et III.

Lors de cette réunion, le CDADI décide de soumettre au Comité des Ministres :

- (a) pour examen en vue de son adoption, le projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité et l'intelligence artificielle, accompagné du texte d'un Exposé des motifs dont il invite le Comité des Ministres à prendre note ;
- (b) pour examen en vue de son adoption, le projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage 2026-2030 ;
- (c) l'étude sur certains aspects de la protection des langues régionales ou minoritaires et l'identification des bonnes pratiques dans les États membres, dont il invite le Comité des Ministres à prendre note ;
- (d) le rapport final d'évaluation sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), dont il invite le Comité des Ministres à prendre note ;
- (e) le rapport thématique sur les « Relations entre les communautés Roms et la police », basé sur la visite thématique de l'ADI-ROM à Bucarest, Roumanie, du 17 au 19 juin 2025, dont il invite le Comité des Ministres à prendre note ;
- (f) le rapport thématique final sur « L'inclusion de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires », basé sur la visite thématique de l'ADI-ROM en République slovaque les 7-8 octobre 2025, une fois ce rapport adopté par l'ADI-ROM, dont il invite le Comité des Ministres à prendre note.

Le CDADI :

- élit pour l'année civile 2026, la Présidente Käthlin SANDER (Estonie), le Vice-président Viktor KUNDRAK (Tchéquie), ainsi que trois membres du Bureau, Corinna TAMMENMAA (Finlande)

et Mattia PERADOTTO (Italie), pour les années civiles 2026-2027, et Kerstin SITTE (Autriche), pour l'année civile 2026 ;

- échange avec Hallvard GORSETH, Directeur de l'égalité en droits et en dignité, sur la contribution du CDADI au développement du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe ; souligne que l'égalité et la participation politique égale constituent des piliers de la démocratie ; que l'inclusion effective est essentielle à la sécurité démocratique ; que, pour le premier pilier du Pacte, les travaux du CDADI sur la participation politique et sur l'éducation et la sensibilisation à l'égalité est fondamental ; que, pour le deuxième pilier, la prévention et la lutte contre la haine sont cruciales ; et que, pour le troisième pilier, les travaux du CDADI sur la collecte de données, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour promouvoir l'égalité et la mise en œuvre de politiques d'inclusion globales sera indispensable ;
- prend note du plan de travail actualisé pour 2024 à 2027 ;
- prend note du rapport de la quatrième réunion du Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) ; et invite ses membres, participant-es et observateur-rices à fournir des contributions écrites en vue de promouvoir la mise en œuvre du projet de Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité et l'intelligence artificielle d'ici le 15 janvier 2026 ;
- adopte l'étude de faisabilité sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle en Europe et convient de préparer un projet de Recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet ;
- échange de vue avec Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; et prend note de la possibilité pour les États membres d'accueillir l'exposition itinérante accompagnant le livre du Commissaire " The Unheard 12 million " ; (« Les 12 millions oubliés ») ;
- prend note du rapport de la 12<sup>e</sup> réunion de l'ADI-ROM ; prend note des conclusions préliminaires suite à la visite thématique du groupe d'experts de l'ADI-ROM sur l'inclusion de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires en République slovaque ; fournit des orientations à l'ADI-ROM sur la note conceptuelle d'un Manuel sur la gouvernance démocratique et la représentation et participation des Roms et des Gens du voyage dans la vie publique et politique ; et invite ses membres, participant-es et observateur-rices à fournir leurs contributions écrites sur le projet de Recommandation du Comité des Ministres concernant les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et Gens du voyage d'ici le 15 janvier 2026 ;
- prend note de l'avancement des travaux du groupe de travail du CDADI sur la lutte contre le discours et les crimes de haine, et en particulier de la préparation de l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine et de la Semaine contre le discours de haine 2026 ; et invite ses membres, participant-es et observateur-rices à diffuser largement l'appel à communications pour la Conférence « Challenging Hate : A Human Rights Approach », (Lutter contre la haine : une approche fondée sur les droits humains) qui se tiendra les 28 et 29 mai 2026 à l'Université de Limerick ;
- prend note du rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT) ; adopte l'outil d'auto-évaluation pour la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle ; et prend note des progrès réalisés dans le cadre des travaux sur un outil d'apprentissage entre pairs et d'étalonnage des stratégies d'inclusion et fournit des

orientations à l'ADI-INT concernant ce livrable ;

- prend note du rapport oral de la première réunion du groupe de travail du CDADI sur l'approche intégrée de l'égalité ;
- fournit des orientations pour l'élaboration d'une étude sur l'impact de la crise environnementale sur les personnes exposées à la discrimination et sur les mesures visant à prévenir et à atténuer l'impact ;
- prend note de l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la réponse du management à l'évaluation du CDADI ;
- élit pour les années civiles 2026-2027 Lena REINSCHMIDT (Allemagne) en tant que Rapporteuse pour l'égalité de genre, Elisabeth MASSIN (Belgique) en tant que Rapporteuse pour les droits des personnes handicapées, Kerstin SITTE (Autriche) en tant que Rapporteuse sur l'égalité et l'environnement et Erik ADELL HELLSTRÖM (Suède) en tant que Rapporteur pour l'égalité et la démocratie ;
- désigne l'Arménie, la Belgique, la Croatie, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg, la République de Moldova, la Norvège, l'Espagne, et le Royaume-Uni comme États membres, Baden-Württemberg, et Neuchâtel comme autorités régionales et Bilbao (Espagne), Botkyrka (Suède), Bursa-Osmangazi (Turquie), le borough londonien de Camden (Royaume-Uni), Lublin (Pologne), Reggio Emilia (Italie), Riga (Lettonie) et Strasbourg (France) comme autorités locales participant au programme des « Cités interculturelles », qui désigneront un membre au Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT) ;
- décide de créer des groupes de travail sur : (1) la discrimination intersectionnelle ; (2) les livrables concernant les minorités nationales ; (3) les livrables relatifs aux discours et crimes de haine ; (4) l'approche intégrée de l'égalité ; et (5) l'égalité et l'intelligence artificielle ;
- désigne avec prise en charge des frais de voyage et de séjour, la Belgique, la Tchéquie, l'Estonie, la France, Malte, l'Espagne, avec prise en charge des frais de séjour l'Italie, et sans prise en charge des frais de voyage et de séjour la Suède et la Suisse comme États membres, qui désignent un membre au groupe de travail sur la discrimination intersectionnelle ;
- désigne l'Arménie, la Croatie, la Tchéquie, la Finlande, la Lettonie, la République de Moldova, la Macédoine du Nord, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse et le Royaume-Uni comme États membres qui nomment un membre au groupe de travail concernant les minorités nationales ;
- désigne l'Albanie, la Belgique, la Croatie, la Tchéquie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la République de Moldova, la Norvège, l'Espagne et le Royaume-Uni comme États membres qui nomment un membre au groupe de travail concernant les livrables relatifs aux discours et aux crimes de haine et admet ILGA Europe et la LICRA à ce groupe ;
- désigne la Belgique, la Tchéquie, l'Estonie, l'Allemagne, l'Irlande, Malte, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Slovénie, l'Espagne et la Suède comme États membres qui nomment un membre au groupe de travail sur l'approche intégrée de l'égalité et admet sa Rapporteuse pour les droits des personnes handicapées la LICRA à ce groupe ;
- désigne l'Estonie, l'Allemagne, le Luxembourg, Malta, la République de Moldova, la Roumanie

et la Suisse comme États membres qui nomment un membre au groupe de travail sur l'égalité et l'intelligence artificielle et admet ILGA Europe et la LICRA à ce groupe ;

- prend note des règles de remboursement existantes pour l'ADI-ROM et l'ADI-SOGIESC et précise que le/la président-e et le/la vice-président-e des deux comités doivent être remboursé-es pour chaque réunion en présentiel ou hybride.

## Rapport de réunion

### POINT 1 – Ouverture et adoption de l'ordre du jour

1. Du 18 au 20 novembre 2025, le CDADI tient sa 12<sup>e</sup> réunion à Strasbourg, sous la présidence d'Erik ADELL HELLSTRÖM (Suède). Le Président souhaite la bienvenue aux membres, participant-es et observateur-rices. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe I. La liste des participant-es et la liste des prochaines réunions du CDADI et de ses sous-structures figurent aux Annexes II et III.
2. Le CDADI échange avec le Directeur de l'égalité en droits et en dignité du Conseil de l'Europe, Hallvard GORSETH, sur la manière dont les travaux du CDADI contribuent au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (« le Pacte ») en relation avec chacun des trois piliers du Pacte. Il est donc souligné que l'égalité et la participation égale constituent des éléments fondamentaux de la démocratie. Les membres indiquent que les travaux du CDADI sur l'approche intégrée de l'égalité doivent être pris en compte dans le Pacte afin de garantir que l'égalité et la diversité en soient au cœur. Il est également rappelé que l'absence d'égalité érode la confiance dans les institutions démocratiques et entraîne un coût économique, tandis que la suppression des obstacles et des barrières à la participation des personnes les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier dans l'éducation et l'emploi, peut libérer des talents qui profitent à tous et toutes. En outre, il est souligné qu'il est important de refléter pleinement les voix et les capacités des organisations de la société civile dans l'élaboration du Pacte et qu'une approche multipartite, combinant l'expertise des États membres, des acteurs privés, des organismes chargés de l'égalité et de la société civile, est essentielle pour renforcer la démocratie et lutter contre le recul démocratique.
3. En ce qui concerne le premier pilier du Pacte, « Apprendre et pratiquer la démocratie pour renforcer la résilience », qui met l'accent sur l'autonomisation des acteurs, de la démocratie et le renforcement des institutions démocratiques, plusieurs contributions clés du CDADI sont rappelées. Elles visent à accroître la participation politique des personnes et des groupes exposés à la discrimination et comprennent les Recommandations CM/Rec(2023)9 du Comité des Ministres sur [la participation politique active des jeunes appartenant à des minorités nationales](#) et CM/Rec(2024)1 sur [l'égalité des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage](#). Dans ce contexte, le projet de Stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030) et le projet de Stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032), ainsi que le prochain Manuel sur la gouvernance démocratique et la participation des Roms et des Gens du voyage, sont également mis en avant. Les travaux du Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT) renforcent directement ce premier pilier du Pacte en favorisant l'interaction, la participation et le sentiment d'appartenance commune grâce à des politiques coordonnées aux niveaux local, régional et national.
4. Le deuxième pilier du Pacte, « Protéger les démocraties pour garantir la sécurité démocratique », met l'accent sur la protection des institutions démocratiques et la lutte contre les causes profondes du désenchantement, de l'extrémisme et de la polarisation. À cet égard, les travaux du CDADI sur la préparation et la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres [sur la lutte contre le discours de haine](#) (CM/Rec(2022)16) et [la lutte contre les crimes de haine](#) (CM/Rec(2024)4) revêtent une importance capitale, tout comme la Recommandation CM/Rec(2022)10 [sur des politiques sur des politiques et la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#), qui promeut un discours inclusif et alternatif.

Ces normes soulignent que la sécurité démocratique est renforcée lorsque les sociétés valorisent la diversité, créent des espaces d'interaction, brisent les stéréotypes et renforcent la compréhension et la confiance.

5. En ce qui concerne le troisième pilier du Pacte, « Innover pour façonner les démocraties de demain », trois contributions sont particulièrement mises en avant: la finalisation du projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité et l'intelligence artificielle, en collaboration avec la Commission pour l'égalité de genre; l'élaboration un document d'orientation sur les stratégies d'inclusion dans les domaines relevant de la responsabilité du CDADI (préparé par l'ADI-INT) ; ainsi que les travaux à venir du CDADI relatifs à une Étude contenant des orientations pratiques sur la collecte de données concernant les droits des personnes appartenant à des minorités nationales et l'usage des langues régionales ou minoritaires, notamment par le biais des recensements de population.
6. À l'issue de cet échange de vues, le Président rappelle les récentes réalisations du CDADI, notamment l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2025)7 du Comité des Ministres aux États membres sur [l'égalité des droits pour les personnes intersexes](#), préparée par le Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC), lors de la 1539<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres à Siġġiewi (Malte) le 7 octobre 2025. Lors de cette même réunion, le Comité des Ministres a également pris note de deux rapports thématiques préparés par le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), l'un sur [la lutte contre l'antitsiganisme](#) et l'autre sur [les expériences nationales en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques nationales d'intégration des Roms](#). Le Comité des Ministres a pris aussi note, le 22 octobre 2025, du [troisième rapport](#) sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les mesures visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Une brève mise à jour est également fournie sur la réflexion en cours concernant les causes profondes du racisme et sur un projet de colloque sur ce thème en marge d'une réunion plénière.

## POINT 2 – Mandat et plan de travail du CDADI

7. Le Président informe le CDADI que le Bureau a examiné le plan de travail lors de sa réunion à Paris le 24 septembre 2025 et conclut que tous les livrables étaient en bonne voie. Le Secrétaire du CDADI présente le plan de travail pour 2024-2027. Il rappelle que le Comité des Ministres a approuvé provisoirement le mandat pour 2026-2027, fondé sur les échanges de vues que le CDADI a tenus en 2023, et qu'il est prévu que le Comité des Ministres confirme ce mandat avant la fin de la réunion du CDADI. Le président rappelle que le CDADI a précédemment convenu d'ajouter deux livrables au mandat pour 2026 et 2027, l'un sur l'égalité et l'environnement, et l'autre sur l'approche intégrée de l'égalité.

## POINT 3 – Finalisation du projet de recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle – Session interne du CDADI

8. Le Président rappelle que cette session interne sera suivie le lendemain d'une session conjointe avec la Commission pour l'égalité de genre (GEC). Kätlin SANDER (Estonie), Présidente du Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), informe le CDADI sur la 4<sup>e</sup> et dernière réunion du GEC/ADI-AI qui s'est tenue du 7 au 9 octobre 2025. La 4<sup>e</sup> réunion s'est concentrée sur deux tâches principales : finaliser le projet de recommandation en tenant compte des commentaires reçus lors de la consultation publique, ouverte du 10 mars 2025 au 28 avril 2025, ainsi que des commentaires des membres, participant-es et observateur-rices du CDADI et de la GEC ; et procéder à une lecture

approfondie de l'Exposé des motifs, notamment à la lumière des commentaires reçus des membres, participant-es et observateur-rices du CDADI et de la GEC au cours de l'été. Le Comité a finalisé le projet de Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle ainsi que son Exposé des motifs après des discussions très détaillées. Cette version révisée a été partagée avec le CDADI et la GEC le 17 octobre, avec une date limite fixée au 7 novembre pour recevoir d'éventuels commentaires restants. La Présidente du GEC/ADI-AI rappelle que le comité a coordonné étroitement avec les États membres de l'UE et la Commission européenne afin de garantir que la recommandation soit compatible avec le règlement européen sur l'IA (EU AI Act). Sur la base du texte approuvé lors de la quatrième réunion, la [Décision du Conseil](#) (UE) 2025/2350 du 13 novembre 2025 a été adoptée concernant la recommandation. Plusieurs États membres prennent la parole pour saluer cette recommandation et soulignent sa compatibilité avec la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle ainsi qu'avec la législation européenne sur l'IA. Un État membre indique qu'il souhaite soumettre une déclaration par écrit et confirme qu'il se mettra en relation avec le Secrétariat pour la formuler. Cette déclaration est jointe au rapport de la réunion en Annexe IV. Les textes sont par ailleurs largement approuvés et le président conclut que la CDADI est prête à approuver le projet de recommandation et à adopter l'exposé des motifs lors de la session conjointe avec le GEC.

9. Plusieurs États membres manifestent leur intérêt à rejoindre le groupe de travail chargé de poursuivre les travaux liés au projet de recommandation, comme indiqué dans le rapport abrégé de la réunion. Le président invite les membres, les participant-es et observateur-rices du CDADI à fournir, avant le 15 janvier 2026, des orientations écrites sur l'orientation possible de ces travaux.

#### POINT 4 – Discrimination intersectionnelle

10. Le Président rappelle qu'un groupe de travail sur la prévention et de la lutte contre la discrimination intersectionnelle est chargé de produire un projet d'Étude de faisabilité sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle, avec l'aide de la Consultante indépendante Dr Shreya ATREY, Professeure associée à l'Université d'Oxford. Käthlin SANDER (Estonie), membre du groupe de travail et Rapporteuse sur l'égalité de genre du CDADI, fait le point sur la quatrième et dernière réunion du groupe de travail, qui s'est tenue en ligne le 2 octobre 2025. Le groupe de travail a examiné les commentaires reçus du CDADI et de la GEC lors de leurs réunions plénières estivales et par écrit, et après des discussions très riches, le groupe est parvenu à un accord sur tous les points en suspens. Le groupe de travail était particulièrement conscient de la nécessité pour l'étude de fournir des orientations pratiques aux États membres sur la manière d'aborder l'intersectionnalité et la discrimination intersectionnelle dans les lois, politiques et pratiques nationales.
11. Le groupe de travail est convenu que l'étude doit offrir une certaine flexibilité aux États membres en ce qui concerne la terminologie « discrimination intersectionnelle » et qu'elle doit respecter les cadres existants dans certains États membres qui reconnaissent déjà la discrimination intersectionnelle ainsi que la discrimination multiple. Les mesures recommandées devraient se renforcer mutuellement avec les stratégies en matière d'égalité et d'approche intégrée de l'égalité de genre. Shreya ATREY présente les principaux changements apportés au projet d'étude depuis la dernière réunion du CDADI et souligne le cadre flexible de la terminologie, conçu pour s'adapter aux différentes approches des États membres. Plusieurs États membres prennent la parole pour exprimer leur soutien sans réserve à l'étude et à son approche équilibrée en matière de terminologie. Un État membre fait une déclaration qui figure à l'Annexe V du présent rapport de réunion. À l'issue d'une discussion sur les travaux de suivi, le CDADI convient de procéder à la rédaction d'une recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet, en précisant que ces travaux devront être concis et ciblés

et éviter d'imposer des charges administratives excessives aux États membres.

#### POINT 5 – Structures de travail du CDADI pour le prochain biennium 2026-2027

12. Le Président informe le CDADI que le Bureau a discuté des structures de travail pour le prochain biennium 2026-2027. Le Bureau propose de créer des groupes de travail sur les sujets suivants : la discrimination intersectionnelle ; les livrables relatifs aux minorités nationales ; les livrables relatifs aux discours et crimes de haine ; l'approche intégrée de l'égalité ; et l'égalité et l'intelligence artificielle. Le Président rappelle que la participation aux groupes de travail est volontaire pour les personnes intéressées par chaque thème spécifique et que, si un groupe doit se réunir en présentiel (le groupe qui rédige une recommandation), la majorité se réunira uniquement en ligne. Le CDADI convient de créer ces groupes de travail et de nommer un-e Rapporteur-e sur l'égalité et la démocratie. Les membres, participant-es et observateur-rices expriment leur intérêt pour participer aux différents groupes de travail pendant le biennium 2026-2027, comme indiqué dans le rapport abrégé de la réunion.

#### POINT 6 – Échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

13. Le Président accueille chaleureusement Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le Commissaire met en avant ses quatre domaines prioritaires : défendre le peuple ukrainien ; intégrer les droits humains aux grands enjeux actuels ; être aux côtés et travailler avec les personnes les plus marginalisées d'Europe, en particulier les Roms et les Gens du voyage ; et soutenir la société civile œuvrant pour les droits humains, notamment les défenseurs des droits humains. Le Commissaire axe sa présentation sur la situation des droits humains des Roms et des Gens du voyage et présente son livre récemment publié, [\*The Unheard 12 million\*](#) (*Les 12 millions de personnes ignorées*), qui relate des témoignages directs de Roms et de Gens du voyage, principalement de femmes et de filles, recueillis lors de ses visites dans différents pays et de ses rencontres personnelles. Le livre comprend également des images illustrant la complexité de la vie des Roms et des Gens du voyage et conclut par un appel à l'action, notamment à confronter et combattre l'antitsiganisme et la discrimination à leur encontre à tous les niveaux, à promouvoir leur inclusion et à contribuer à garantir une vie digne avec des logements décents, des soins de santé, une éducation de qualité et inclusive, des emplois et des dispositifs de protection sociale pour tous et toutes. Le livre s'accompagne d'une exposition de photographies itinérantes que les membres, participant-es et observateur-rices du CDADI sont invité-es à accueillir dans leurs pays. Plusieurs membres, participant-es et observateur-rices du CDADI prennent la parole pour aborder des questions relevant du mandat du CDADI, en soulignant notamment le rôle des femmes et jeunes roms et issus de la communauté des Gens de voyage, l'inclusion de l'Holocauste des Roms dans les programmes scolaires nationaux, les pratiques prometteuses pour la promotion des droits des Roms et des Gens du voyage, l'importance de l'empathie dans la promotion des droits humains, la nécessité de garantir la non-discrimination et de promouvoir l'égalité dans le domaine de l'intelligence artificielle, ainsi qu'une approche préventive pour la promotion des droits des personnes migrantes et des réfugiées.

#### POINT 7 – Langues régionales ou minoritaires – Projet d'étude et échange de vues

14. Kirsten SITTE (Autriche), membre du Bureau et membre du groupe de travail sur livrables concernant les minorités nationales, informe le CDADI des conclusions de la sixième et dernière réunion du groupe de travail, qui s'est tenue le 5 novembre 2025. Lors de cette réunion, le groupe de travail a examiné les commentaires reçus des membres, des participant-es et observateur-rices du CDADI sur les chapitres 3 à 5 du projet d'Étude sur certains domaines de la protection des langues régionales ou minoritaires et sur

l'identification des bonnes pratiques dans les États membres, et approuvé la grande majorité des modifications apportées. Le Président du CDADI rappelle que, lors de la 11<sup>e</sup> réunion plénière, une discussion a lieu concernant l'inclusion de « recommandations » dans le projet d'Étude, lesquelles n'ont pas le statut d'une recommandation du Comité des Ministres, mais fournissent des orientations pratiques sur la manière de mettre en œuvre les conclusions de l'Étude. De même, les recommandations figurant dans le projet d'Étude se distinguent de celles formulées dans le cadre du suivi de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui sont spécifiques à la situation des États parties au traité concerné. Le Président rappelle la pratique constante du CDADI et d'autres comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe consistant à conclure les études par des recommandations, et plusieurs États membres expriment leur soutien à cette pratique. Ce point, ainsi que d'autres, n'avaient pas été approuvés par une délégation dans le groupe de travail, et cette délégation s'abstient lorsque le CDADI adopte l'Étude.

POINT 8 – Roms et Gens du voyage – notamment approbation du projet de Stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), adoption de l'évaluation du Plan d'action stratégique (2020-2025)

15. Le Président de l'ADI-ROM, Iulian PARASCHIV, présente le rapport de la 12<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue les 14 et 15 octobre. Le Secrétariat présente le projet de rapport final d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2020-2025). Mabela KAMBERI (Macédoine du Nord) présente le projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030). Plusieurs États membres prennent la parole pour saluer et soutenir ce projet. Le Président de l'ADI-ROM présente le rapport thématique du groupe d'experts de l'ADI-ROM intitulé « Relations entre les Roms et la police », fondé sur la visite thématique de l'ADI-ROM à Bucarest (Roumanie), du 17 au 19 juin 2025, et Tibor ŠKRABSKÝ (ADI-ROM, République slovaque) présente les conclusions préliminaires faisant suite à la visite thématique du groupe d'experts de l'ADI-ROM sur l'inclusion de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires en République slovaque, les 7 et 8 octobre 2025. Enfin, Rosalita GIORGETTI-MARZORATI (ADI-ROM, Suisse) présente l'état actuel du projet de la future recommandation du Comité des Ministres sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et Gens du voyage, et le Président de l'ADI-ROM présente la note conceptuelle relative à l'élaboration d'un Manuel sur la gouvernance démocratique ainsi que sur la représentation et la participation des Roms et des Gens du voyage à la vie publique et politique.

POINT 9 – Discours de haine et crimes de haine – Bilan de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)16, Conférence des 28–29 mai 2026 à Limerick, Semaine contre les discours de haine 2026

16. Le Président et le Secrétariat informent le CDADI que les subventions de l'EEE et de la Norvège financent cinq initiatives à mission spécifique. L'une d'entre elles, intitulée « *Renforcer les réponses multipartites aux discours de haine et aux crimes de haine* », couvre 18 États membres. Les livrables de cette initiative soutiennent la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine et CM/Rec(2024)4 sur la lutte contre les crimes de haine. Les 18 États membres concernés par cette initiative sont invités à un déjeuner d'information.
17. Zoya STEPANYAN (Arménie) informe le CDADI sur la 4<sup>e</sup> réunion du groupe de travail sur le discours de haine et les crimes de haine, qui s'est tenue le 2 octobre pour discuter des perspectives concernant la mise en œuvre des deux recommandations du Comité des Ministres sur la lutte

contre le discours de haine et les crimes de haine. Le groupe de travail propose de passer en revue certains aspects de la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine, conjointement avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) pour 2027, à savoir : traiter le discours de haine dans le discours public ; le discours de haine en ligne ; l'efficacité de l'action de la police, du parquet et des tribunaux concernant l'élément de haine dans les infractions pénales, y compris les discours de haine ; l'analyse comparative de la législation nationale au regard des dispositions de la recommandation ; et l'établissement d'une coopération interinstitutionnelle et multipartite.

#### POINT 10 – Inclusion interculturelle – Outil d'auto-évaluation de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle et autres livrables

18. Karoline FERNÁNDEZ DE LA HOZ ZEITLER, Présidente de l'ADI-INT, présente les conclusions de la 8<sup>e</sup> réunion de l'ADI-INT, qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 2025 à Strasbourg. Le projet de l'outil d'auto-évaluation de la gouvernance multiniveaux pour l'inclusion interculturelle a été révisé en tenant compte des retours du CDADI et du projet pilote. Il offre désormais une approche flexible et globale, permettant son utilisation par différents niveaux de gouvernement, dans divers contextes institutionnels et administratifs, servant à la fois à l'auto-évaluation et à l'amélioration, ainsi qu'à stimuler un processus interne de réflexion et une collaboration renforcée entre les différents niveaux de gouvernance. Il sera complété par un référentiel de bonnes pratiques afin de fournir aux utilisateur·rices des exemples et des sources d'inspiration.
19. Un deuxième livrable dans le cadre du mandat de l'ADI-INT pour 2024-2027 est le « Concept et méthodologie pour un nouvel outil d'apprentissage entre pairs et d'étalonnage des stratégies d'inclusion dans les domaines relevant de la responsabilité du CDADI », à préparer d'ici la fin 2027, qui couvre à la fois l'apprentissage entre pairs et l'étalonnage. Des progrès ont été réalisés vers ce livrable lors de la 8<sup>e</sup> réunion et sont résumés dans le document « Résumé des options pour un outil d'apprentissage entre pairs et d'étalonnage des stratégies d'inclusion ».

#### POINT 11 – L'approche intégrée de l'égalité

20. Le Président rappelle que le CDADI conclut de développer davantage et de piloter certains éléments de l'approche intégrée de l'égalité et de créer un groupe de travail qui a tenu sa première réunion le 30 octobre. Clare FARELL (Irlande), membre du groupe de travail, informe le CDADI des résultats de cette première réunion, où le groupe de travail a discuté du Guide et de la liste de contrôle pour mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité de genre comme base de travail du groupe, dans le but de l'améliorer et de le soumettre pour adoption lors de la 13<sup>e</sup> réunion du CDADI en juin 2026.

#### POINT 12 – Session conjointe avec la GEC – Finalisation du projet de recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle

21. La Présidente de la GEC, Sara SLANA (Slovénie), souhaite la bienvenue à tous les membres de la GEC et du CDADI à la session conjointe des deux comités. La Directrice Générale de la Démocratie et de la Dignité humaine, Marja RUOTANEN, ouvre la session et souligne l'importance du projet de recommandation majeure sur l'égalité et l'intelligence artificielle, qui vise à aider les États membres à prendre des mesures pour éviter les risques de discrimination pouvant découler des activités liées au cycle de vie des systèmes d'IA, et à exploiter le potentiel positif de ces systèmes afin de promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre. Il est rappelé que le texte de la recommandation reflète une position de compromis adoptée par le Comité d'experts après des négociations très intenses et que de très longues discussions ont également lieu au niveau de l'Union européenne concernant la position que doivent adopter les États membres de l'UE. Le

représentant de l'UE rappelle que tous les États membres de l'UE sont liés par la décision du Conseil de l'UE approuvée au niveau ministériel et que tous les États membres sont tenus par le principe de coopération loyale. Le représentant d'un État membre fait une déclaration qui figure à l'Annexe IV. Un autre État membre se réserve le droit de fournir une déclaration au niveau du Comité des Ministres.

#### POINT 13 – L'égalité et l'environnement

22. Le Président rappelle que le CDADI avait convenu d'explorer davantage le sujet de l'impact de la crise environnementale sur les personnes exposées à la discrimination et des mesures visant à prévenir et à atténuer cet impact, et ajoute que le groupe de travail compétent du Comité des Ministres pré-approuve les travaux sur ce thème. Monika MAYRHOFER, Consultante indépendante de l'Université d'Innsbruck, présente la structure de l'étude, en soulignant qu'elle comprend une section centrale consacrée aux effets constatés sur les groupes couverts par le CDADI, ainsi que l'identification des obstacles et des domaines de préoccupation, une compilation de pratiques prometteuses et des recommandations aux États membres à cet égard. Plusieurs membres, participant-es et observateur-rices prennent la parole pour saluer le thème et l'étude. Il est noté que les motifs liés au genre, à l'âge et au handicap devraient être mentionnés dans l'étude en utilisant une approche intersectionnelle.

#### POINT 14 – Évaluation du CDADI

23. Le Président rappelle que la Direction de l'Audit interne, de l'Évaluation et de l'Investigation a réalisé une évaluation du CDADI et que le rapport est globalement très positif et contient six enseignements tirés et cinq recommandations. Le Secrétaire du CDADI, Wolfram BECHTEL, présente un aperçu des nombreuses activités de mise en œuvre qui ont été menées avec succès pour chacune des cinq recommandations et souligne qu'il est particulièrement pertinent de continuer à travailler sur la mise en œuvre des normes élaborées par le CDADI et d'échanger et de conjuguer les forces avec un large éventail de parties prenantes et d'autres organes du Conseil de l'Europe lorsqu'il existe des synergies dans le travail. Les membres, participant-es et observateur-rices sont invité-es à continuer à traduire ces textes dans leurs langues afin de faciliter la mise en œuvre et d'assurer une diffusion aussi large que possible.

#### POINT 15 – Élections et nominations

24. Le CDADI élit la Présidente, le Vice-Président et trois membres du Bureau, nomme des Rapporteur-es sur l'égalité de genre, les droits des personnes handicapées, sur l'égalité et l'environnement ainsi que sur l'égalité et la démocratie. Il désigne en outre les 10 États membres et les 2 autorités régionales qui nomment un-e membre à l'ADI-INT et approuve la liste des 8 autorités locales participant au Programme des Cités Interculturelles qui nomment un e membre à l'ADI-INT. Le CDADI nomme également des membres aux cinq groupes de travail sur : (i) les livrables concernant les discours et crimes de haine, (ii) les livrables concernant les minorités nationales, (iii) la discrimination intersectionnelle, (iv) l'approche intégrée de l'égalité, et (v) l'égalité et l'intelligence artificielle, comme indiqué dans le résumé ci-dessus. Le Président rappelle les règles de remboursement pour l'ADI-ROM et l'ADI-SOGIESC et précise qu'elles s'appliquent pour le prochain biennium. Étant donné qu'il s'avère nécessaire que les Président es et les Vice-Président-es de ces comités soient présent-es à toutes les réunions du comité (y compris les réunions hybrides), le CDADI convient que ces membres soient remboursé-es pour chaque réunion en présentiel ou hybride.

#### POINT 16 – Coopération avec la société civile et demandes du statut d'observateur

25. Le Président rappelle que l'ADI-ROM, lors de sa 12<sup>e</sup> réunion plénière, a recommandé que le CDADI accepte la demande d'Eurochild pour le statut d'observateur. Il a recommandé également de ne pas donner suite à la demande du Conseil Yénish européen, les circonstances depuis la dernière évaluation de leur première candidature n'ayant pas changé en ce qui concerne leur représentativité et leur rayonnement au niveau européen. Toutefois, le Président rappelle que l'ADI-ROM propose d'inviter le Conseil Yénish européen aux prochaines réunions de Dialogue du Conseil de l'Europe avec les organisations roms et des Gens du voyage.

#### POINT 17 – Personnes LGBTI – Projet de stratégie et autres livrables

26. Le Président de l'ADI-SOGIESC, Yuri DE BOER (Pays-Bas), informe le CDADI des résultats de la 4<sup>e</sup> réunion de l'ADI-SOGIESC, qui s'est tenue les 28 et 29 octobre à Strasbourg et en ligne. Il rappelle que la recommandation du Comité des Ministres sur [l'égalité des droits des personnes intersexes](#) a été adoptée le 7 octobre et que le Secrétariat est prêt à fournir une assistance technique aux États membres pour faciliter sa mise en œuvre. Le projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032) a été examiné lors de la 4<sup>e</sup> réunion de l'ADI-SOGIESC, et le Secrétariat a révisé le texte en tenant compte des commentaires écrits des membres, participant-es et observateur-rices de l'ADI-SOGIESC. Les membres, participant-es et observateur-rices du CDADI sont invité-es à fournir leurs commentaires écrits sur cette version révisée avant le 15 décembre 2025. Concernant l'examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur les mesures visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, l'accent pour 2025 s'est porté sur les discours de haine fondés sur les motifs SOGIESC. Malte et la Norvège ont réalisés des examens thématiques nationaux, et une table ronde thématique s'est tenue lors de la 4<sup>e</sup> réunion de l'ADI-SOGIESC pour étudier les difficultés rencontrées par les États membres dans la lutte contre les discours de haine fondés sur le SOGIESC et pour mettre en avant des pratiques prometteuses. Pour l'examen thématique 2026–2027 de la CM/Rec(2010)5, l'ADI-SOGIESC choisit d'explorer l'accès à un logement adéquat et l'inclusion sociale. L'étude sur les risques et obstacles à l'accès complet aux droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre est prévue pour être achevée d'ici 2027. L'ADI-SOGIESC examine le champ d'application et le concept de l'étude et approuve les méthodes de travail et la composition du groupe de travail.

#### POINT 18 – Adoption du rapport abrégé et autres questions diverses

27. Une version bilingue du rapport abrégé est adoptée à la fin de la réunion. La Lettonie fait une brève déclaration concernant les menaces de plus en plus complexes qui pèsent sur la démocratie auxquelles les États membres du Conseil de l'Europe sont confrontés, notamment la propagation accélérée de la désinformation et de l'information erronée, les cyberattaques et la manipulation. La Lettonie clarifie les réformes de sa législation et de sa politique en matière d'immigration, que la Cour constitutionnelle a jugées conformes à la Constitution de la Lettonie.
28. Le Président sortant du CDADI remercie les membres, les participant-es et observateur-rices pour leur précieux travail et souhaite la bienvenue à la Présidente, au Vice-président et aux nouveaux membres du Bureau.

## Annexe I

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat et plan de travail du CDADI
3. Finalisation du projet de recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle – Session interne du CDADI
4. Discrimination intersectionnelle
5. Structures de travail du CDADI pour le prochain biennium 2026-2027
6. Échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
7. Langues régionales ou minoritaires – Projet d'étude et échanges de vues
8. Évaluation du CDADI
9. Roms et Gens du voyage – en particulier l'approbation du projet de Stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), l'adoption de l'évaluation du Plan d'action stratégique (2020-2025)
10. Livrables sur le discours et les crimes de haine – Revue de la mise en œuvre de la CM/Rec(2022)16, Conférence des 28 et 29 mai 2026 à Limerick, Semaine contre le discours de haine 2026
11. Informations sur les travaux du Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogue (DH-PDA)
12. Inclusion interculturelle – Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion
13. Approche intégrée de l'égalité
14. Séance conjointe avec la GEC – Finalisation du projet de la recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle
15. L'égalité et l'environnement
16. Élections et nominations
17. Personnes LGBTI – Projet de stratégie et autres livrables
18. Adoption du rapport abrégé et questions diverses

## Annexe II

### LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANT·ES

#### **MEMBERS / MEMBRES**

##### **ALBANIA/ALBANIE**

**Robert GAJDA**

*excused/excusé*

Commissioner on Protection against Discrimination, Tirana/ *Commissaire à la protection contre les discriminations, Tirana*

##### **ANDORRA/ANDORRE**

*not present/ non présent*

##### **ARMENIA/ARMÉNIE**

**Zoya STEPANYAN**

Head of International Human Rights Cooperation Division, Human Rights and Humanitarian Issues Department, Ministry of Foreign Affairs/ *Cheffe de la division de la coopération internationale en matière de droits humains, Service des droits humains et des questions humanitaires, ministère des Affaires étrangères*

##### **AUSTRIA/AUTRICHE**

**Kerstin SITTE LL.M.**

Deputy Head of Department for National Minority Affairs Federal Chancellery/ *Directrice adjointe du département des affaires relatives aux minorités nationales, Chancellerie fédérale*

##### **AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN**

**Farid OSMANOV**

Deputy to the Permanent Representative of Azerbaijan to the Council of Europe/ *Adjoint du Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe*

**Elza ALIZADA**

Deputy to the Permanent Representative of Azerbaijan to the Council of Europe/ *Adjointe du Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe*

**Zhala (Jala) IBRAHIMOVA**

*excused/excusée*

Deputy Head of Department for Cooperation with International Human Rights Institutions, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Azerbaijan, Baku/ *Directrice adjointe, Département de la coopération avec les institutions internationales des droits humains, ministère des Affaires étrangères, Baku*

##### **BELGIUM/BELGIQUE**

**Isabelle LECLERCQ**

Head of Department, Federal Public Service Justice (FPS), Fundamental Rights Directorate - Equal Opportunities Service/ *Cheffe de Service, Service Public Fédéral Justice (SPF), Direction droits fondamentaux - Service égalité des chances*

**Elisabeth MASSIN**

Attachée, Directorate of Partnerships and Cross-cutting and International Projects, Agency for a Quality Life (AViQ), Charleroi/ *Attachée, Dir. Partenariats et Projets Transversaux et Internationaux, Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), Charleroi*

## **BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZÉGOVINE**

**Nina MIŠKOVIĆ**

*online/ en ligne*

State Secretary, Ministry for Human Rights and Refugees/ *Secrétaire d'État, ministère des Droits humains et des Réfugiés*

## **BULGARIA/BULGARIE**

**Emilya ALEXandrova**

*online/ en ligne*

Acting Head of the department "Prevention and protection from domestic violence, cooperation on ethnic and integration issues and interaction with civil society" and Secretary of the National Council for Cooperation on Ethnic and Integration Issues, Council of Ministries Administration/ *Cheffe de département par intérim « Prévention et protection contre la violence domestique, coopération sur les questions ethniques et d'intégration et interaction avec la société civile » et Secrétaire du Conseil national de coopération sur les questions ethniques et d'intégration, Administration du Conseil des ministres*

**Mihaela ASENOVA**

*online/ en ligne*

Senior legal adviser in regional administration Region/ *Conseiller juridique principal dans l'administration régionale*

**Strahil GORNISHKI**

*excusé/excusé*

Head of the department, Prevention and protection from domestic violence, cooperation on ethnic and integration issues and interaction with civil society, Council of Ministries Administration, Sofia/ *Chef du Service, Prévention et lutte contre la violence domestique, coopération sur les questions ethniques et d'intégration et relations avec la société civile » de l'administration du Conseil des ministres, Sofia*

**Ahavni TOPAKBACHIAN**

*excusé/excusee*

State expert, Prevention and protection from domestic violence, cooperation on ethnic and integration issues and interaction with civil society, Council of Ministries Administration, Sofia/ *Expert d'État, Prévention et protection contre la violence domestique, coopération sur les questions ethniques et d'intégration et interaction avec la société civile, Administration du Conseil des ministres, Sofia*

## **CROATIA/CROATIE**

**Alen TAHIRI**

Director, Government Office for Human Rights and Rights of National Minorities, Zagreb/ *Directeur du Bureau gouvernemental pour les droits humains et les droits des minorités nationales, Zagreb*

**Jelena DOKSA**

Assistant, Government Office for Human Rights and Rights of National Minorities, Zagreb/ *Assistante, Bureau du gouvernement pour les droits humains et les droits des minorités nationales, Zagreb*

## **CYPRUS/CHYPRE**

**Aristos TSIARTAS**

Head of the Department of Human Rights, Anti-Crime, Correctional Policy and Combating Gender-Based Violence, Ministry of Justice and Public Order, Nicosia/ *Chef du Département des droits humains, de la lutte contre la criminalité, de la politique pénitentiaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre au ministère de la Justice et de l'Ordre public, Nicosie*

## **CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

**Viktor KUNDRÁK, E.M.A.,**

Director, Department of Human Rights and Protection of Minorities, Office of the Government of the Czech Republic, Prague/ *Directeur, Département des droits humains et de la protection des minorités, Bureau du gouvernement de la République tchèque, Prague*

## **DENMARK/DANEMARK**

### **Mads Reiselbach MADSEN**

Head of Section, Department of Gender Equality, Copenhagen/ *Chef de section, Département de l'égalité de genre, ministère de l'Environnement et de l'Égalité de genre*

## **ESTONIA/ESTONIE**

### **Käthlin SANDER**

Head of Equal Opportunities Policy, Ministry of Economic Affairs and Communications, Tallinn/ *Cheffe du Service des politiques de l'égalité, ministère des Affaires économiques et des Communications, Tallinn*

## **FINLAND/FINLANDE**

### **Corinna TAMMENMAA**

Head of Unit, Unit for Autonomy and Equality, Department for Democracy and Public Law, Ministry of Justice, Helsinki/ *Cheffe de l'Unité « Autonomie et égalité », Département de la démocratie et du droit public, ministère de la Justice*

## **FRANCE**

### **Laurence VILLETTE-RICHARD**

Justice and International Relations Counsellor, Inter-ministerial Delegation for the Fight against Racism, Anti-Semitism and Anti-LGBT Hatred (DILCRAH)/ *Conseillère justice et relations internationales, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), Paris*

## **GEORGIA/GÉORGIE**

### **Anuki BURDULI**

*online/en ligne*

Senior Specialist at the Human Rights Protection Secretariat, Administration of the Government of Georgia, Tbilisi/ *Spécialiste principale au Secrétariat à la protection des droits humains, Administration du gouvernement de Géorgie, Tbilissi*

### **Salome SALUKVADZE**

Deputy Permanent Representative of Georgia to the Council of Europe/ *Adjointe à la Représentation permanente de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe*

## **GERMANY/ALLEMAGNE**

### **Ulrike BENDER**

Head of Division for Public International and European Law, Federal Ministry of the Interior and Homeland, Berlin/ *Cheffe de la division du droit public international et européen, ministère Fédéral de l'Intérieur et de la Communauté, Berlin*

### **Lena REINSCHMIDT**

Policy Officer, EU division, EU coordination, International Affairs, Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth, Berlin/ *Chargée de mission, Division UE, coordination UE, affaires internationales, ministère Fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, Berlin*

## **GREECE/GRÈCE**

*not present/non présent*

## **HUNGARY/HONGRIE**

### **Dr Bernadett Valéria MARTON-JOHN**

Senior Adviser, Unit for Neighbourhood Policy and National Minorities, Ministry of Foreign Affairs and Trade, Budapest/ *Conseillère principale, Unité pour l'OSCE, le Conseil de l'Europe, la politique de voisinage et les minorités nationales, ministère des Affaires étrangères et du Commerce*

## **ICELAND/ISLANDE**

### **Gunnhildur GUNNARSDOTTIR**

Ministry of Social affairs and Employment and Ministry of Education and Children representative Iceland's mission to the EU, Brussels/ *Représentante du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi et du ministère de l'Éducation et de l'Enfance à la mission de l'Islande auprès de l'UE, Bruxelles*

## **IRELAND/IRLANDE**

### **Clare FARRELL**

Assistant Principal, EU and International Unit, Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth, Dublin/ *Administratrice principale, ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, Dublin*

## **ITALY/ITALIE**

### **Dr Mattia PERADOTTO**

Director General, National Office against Racial Discrimination – UNAR, Presidency of the Council of Minister, Rome, National Office against Racial Discrimination – UNAR, Presidency of the Council of Minister, Rome/ *Directeur Général, Bureau national contre les discriminations raciales – UNAR, Présidence du Conseil des ministres, Rome*

## **LATVIA/LETTONIE**

### **Anta RUTKA-KRIŠKALNE**

Head of Human Rights Division, Department of International Organisations and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, Riga/ *Cheffe de la division des droits humains, Département des organisations internationales et des droits humains, ministère des Affaires étrangères, Riga*

## **LIECHTENSTEIN**

No nomination / Pas de nomination

## **LITHUANIA/LITUANIE**

### **Goda RAŠČIŪTĖ**

Attachée of Human Rights Division, UN, International Organizations and Human Rights department Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Lithuania, Vilnius/ *Attachée au ministère des Affaires Étrangères de la République de Lituanie, Département des Nations Unies, des Organisations internationales et des Droits humains, Division des droits humains*

## **LUXEMBOURG**

### **Pierre WEISS**

Sociologist, Integration Department, Référent Recherche, formation, Ministry of Family Affairs, Integration and the Greater Region, Luxembourg/ *Sociologue, Référent, recherche, formation, ministère de la Famille, de la Solidarité, du Vivre ensemble et de l'Accueil des réfugiés*

### **Justine VIZIER**

Legal Attachée, Ministry of Foreign and European Affairs, Permanent Representation of Luxembourg to the Council of Europe/ *Attachée juridique, ministère des Affaires étrangères et européennes, Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe*

## **MALTA/MALTE**

### **Clayton MERCIECA**

Head - Sexual Diversity, Gender Equality and Mainstreaming, Human Rights Directorate/ *Chef, Diversité sexuelle, Égalité de genre et Intégration transversale, Direction des droits humains*

## **REPUBLIC OF MOLDOVA/RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**

### **Nicolae RĂDIȚA**

Deputy of the Director General of the Agency for Interethnic Relations, Chișinău/ *Adjoint du directeur général de l'Agence pour les relations interethniques, Chișinău*

## **MONACO**

No nomination / Pas de nomination

## **MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO**

### **Ljudmila POPOVIĆ**

Acting General director in Ministry of Human and Minority Rights, Podgorica/ *Directrice générale par intérim, ministère des Droits humains et des Minorités*

## **NETHERLANDS/PAYS-BAS**

### **Basim al ALOUSI**

Policy Adviser, Ministry of the Interior, The Hague/ *Conseiller en politiques, ministère de l'Intérieur, La Haye*

### **Willemijn van LELYVELD**

Deputy Head Women's Rights and Gender Equality, Ministry of Foreign Affairs/ *Chef adjoint, Droits des femmes et Égalité des genres, ministère des Affaires étrangères*

## **NORTH MACEDONIA/ MACÉDOINE DU NORD**

### **Svetlana CVETKOVSKA**

Head of Department for Equality Protection, Sector for Equal Opportunity, Ministry of Labour and Social Policy, Skopje/ *Cheffe du Service de la protection et de la prévention de toutes les formes de discrimination, Secteur de l'égalité des chances, ministère du Travail et de la Politique sociale, Skopje*

### **Mabera KAMBERI**

Head of Department for coordination and technical assistant to the minister, Ministry of labor and social policy/ *Cheffe du Service de la coordination et adjointe technique du ministre, ministère du Travail et de la Politique sociale*

## **NORWAY/NORVÈGE**

### **Petter SØRLIEN**

Special Adviser, Department of Equality, Non-discrimination and International Affairs, Ministry of Culture and Equality, Oslo/ *Conseiller principal, Département de l'égalité, de la non-discrimination et des affaires internationales, ministère de la Culture, Oslo*

## **POLAND/POLOGNE**

### **Magdalena DROPEK**

Counsellor, Department for Equal Treatment at the Chancellery of the Prime Minister, Warsaw/ *Conseillère, Département pour l'Égalité de Traitement à la Chancellerie du Premier Ministre, Varsovie*

## **PORTUGAL**

### **José Manuel TAVARES DOS REIS**

Director of the Department for the Promotion of Equality, Combat against Racism, Xenophobia and Discrimination, AIMA – Agency for Integration, Migration and Asylum, Lisbon/ *Directeur du Département pour la promotion de l'égalité, la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, AIMA - Agence pour l'intégration, la migration et l'asile, Lisbonne*

## **ROMANIA/ROUMANIE**

### **Bogdan Ioan PAIU**

Diplomatic attaché, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs of Romania, Bucharest/ *Attaché diplomatique, Direction des Droits Humains, ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, Bucarest*

### **Alexandra CALU**

Deputy to the Permanent Representative of Romania to the Council of Europe/ *Adjointe au Représentant permanente de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe*

## **SAN MARINO/SAINT-MARIN**

*not present/non présent*

## **SERBIA/SERBIE**

### **Ivana SMILAGIC**

Adviser, Department for Anti-discrimination Policy, Ministry for Human and Minority Rights and Social Dialogue, Belgrade/ *Conseillère, ministère des Droits Humains, des Droits des Minorités et du Dialogue Social de la République de Serbie*

### **Gordana GOVEDARICA**

Independent adviser, Head of the Section for Monitoring the Situation in the Field of National Minorities, Department for National Minorities/ *Conseillère indépendante, Cheffe de la Section de suivi de la situation dans le domaine des minorités nationales, Département des minorités nationales*

## **SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

*not present/non présent*

## **SLOVENIA/SLOVÉNIE**

### **Stanko BALUH**

Secretary, Government Office for National Minorities, Republic of Slovenia, Ljubljana/ *Secrétaire, Bureau du Gouvernement pour les minorités nationales, République de Slovénie, Ljubljana*

## **SPAIN/ESPAGNE**

### **Rocio ARIÑO SERRANO**

Deputy Director General for equal treatment, non-discrimination and against racism Ministry of Equality of Spain, Madrid/ *Directrice adjointe pour l'égalité de traitement, la non-discrimination et la lutte contre le racisme, Madrid*

## **SWEDEN/SUÈDE**

### **Erik ADELL HELLSTRÖM**

Deputy Director for EU- and International Affairs Coordinator, Division for Discrimination Issues, Human Rights and Child Rights Policy, Ministry of Employment, Stockholm/ *Directeur adjoint des affaires européennes et internationales, Division des droits humains et des questions de discrimination, ministère de l'Emploi, Stockholm*

## **SWITZERLAND/SUISSE**

### **Muriel TRUMMER**

Lawyer, Legal adviser, Department of Public International Law, Federal Department of Foreign Affairs, Bern/ *Juriste, conseillère juridique, Direction du droit international public DDIP, Département fédéral des affaires étrangères, Berne*

### **Dominique STEIGER LEUBA**

Lawyer, Legal adviser, International Human Rights Protection Unit, Federal Office of Justice, Federal Department of Justice and Police, Bern/ *Avocate, conseillère juridique ; Unité Protection internationale des droits de l'homme, Office fédéral de la justice OFJ, Département fédéral de justice et police, Berne*

## TÜRKIYE

### **Enis SEYIS**

Rapporteur Judge at Ministry of Justice, Ankara/ *Juge rapporteur au ministère de la Justice, Ankara*

## UKRAINE

*not present/non présent*

## UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

### **Amanda FRIED**

Head of LGBT+ International, Data, Education and Health Government Equalities Office, Manchester/ *Responsable LGBTI+ International, Données, Éducation et Santé, Bureau gouvernemental pour l'égalité, Manchester*

### **Tricia WOLFORD**

Head of LGBT+ Policy, Government Equalities Office, Manchester/ *Responsable de la politique LGBTI+, Bureau gouvernemental pour l'égalité, Manchester*

## **INVITEES TO THE 12<sup>th</sup> CDADI MEETING/ INVITÉ-ES À LA 12<sup>e</sup> RÉUNION DU CDADI**

**Michael O'FLAHERETY**, Council of Europe Commissioner for Human Rights/ *Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*

**Marja RUOTANEN**, Director General of Democracy and Human Dignity/ *Directrice Générale de la démocratie et de la dignité humaine*

**Hallvard GORSETH**, Director of Equal Rights and Dignity/ *Directeur de l'égalité en droits et en dignité*

**Sara SLANA**, Chair of the Gender Equality Commission (GEC)/ *Présidente de la Commission pour l'égalité de genre*

**Shreya ATREY**, independant expert to CDADI working group on intersectional discrimination, Associate Professor at the University of Oxford/ *Experte indépendante auprès du groupe de travail du CDADI sur la discrimination intersectionnelle, Professeure associée à l'Université d'Oxford*

**Monika MAYRHOFER**, independant expert commissioned for CDADI deliverable on equality and the environment, professor at the University of Innsbruck/ *Experte indépendante mandatée pour le livrable du CDADI sur l'égalité et l'environnement, professeure à l'Université d'Innsbruck*

**Karoline FERNANDEZ DE LA HOZ**, Chair of the ADI-INT/ *Présidente de l'ADI-INT*

**Iulian PARASCHIV**, Chair of the ADI-ROM/ *Président de l'ADI-ROM*

**Yuri DE BOER**, Chair of the ADI-SOGIESC/ *Président de l'ADI-SOGIESC*

**Tibor ŠKRABSKÝ**, ADI-ROM member on behalf of Slovak Republic/ *Membre de l'ADI-ROM au nom de la République slovaque*

**Rosalita GIORGETTI-MARZORATI**, ADI-ROM member on behalf of Switzerland/ *Membre de l'ADI-ROM au nom de la Suisse*

## **PARTICIPANT-ES**

**Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE)/ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

*n/a*

**Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe/ Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

n/a

**Council of Europe's Office of the Commissioner for Human Rights/ Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Patricia OTVOS, Adviser, Division III / *Conseillère, Division III*

Cristina GENOVESE, Adviser, Division II / *Conseillère, Division III*

**European Commission against Racism and Intolerance (ECRI)/ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance**

Cristian JURA, ECRI member on behalf of Romania / *membre de l'ECRI au nom de la Roumanie*

**Advisory Committee on the Framework Convention for the Protection of National Minorities (ACFCNM)/ Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales**

Zeynep USAL-KANZLER, Administrator, Framework Convention for the Protection of National Minorities (FCNM) Division, *Administratrice, division Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM)*

**Committee of experts of the European Charter for Regional or Minority Languages/ Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML)**

Vesna CRNIC-GROTIC, Member of the Committee of Experts for the European Charter for Regional or Minority Languages (COMEX) on behalf of Croatia; / *Membre du Comité d'experts pour la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires au nom de la Croatie*

Elise CORNU, Head of Division of National Minorities and Minority Languages/ *Cheffe de la division des Minorités nationales et des Langues minoritaires*

Jörg HORN, Policy Adviser, Division of National Minorities and Minority Languages/ *Conseiller en politiques, Division des Minorités nationales et des Langues minoritaires*

**Conference of INGOs of the Council of Europe/ Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

**Advisory Council on Youth (CCJ)/ Conseil consultatif sur la jeunesse**

Anja JOKIC, Member of the CCJ Bureau/ *Membre du Bureau du CCJ* *excused/excusee*

**Gender Equality Commission (GEC)/ Commission pour l'égalité de genre**

Andreia Lourenço MARQUES, Vice-Chair of GEC, *Vice-présidente de la GEC*

Radan ŠAFARIK, Vice-Chair of the GEC/ADI-AI/ *Vice-Président du GEC/ADI-AI*

Yanna PARNIN, Head of Unit, Gender Equality Division, Secretary of the Gender Equality Commission, Co-Secretary of the GEC/ADI-AI/ *Cheffe d'Unité, Division de l'égalité de genre, Secrétaire de la Commission pour l'égalité de genre, Co-Secrétaire du GEC/ADI-AI*

Caterina BOLOGNESE, Head of Gender Equality Division / *Cheffe de la division de l'égalité de genre*

Cécile GRÉBOVAL, Programme manager, Senior Gender Equality Adviser/ *Responsable de programme, Conseillère principale en matière d'égalité de genre*

Valerie POPPE, Principal Administrative Assistant/ *Assistante administrative principale*

Flurina FREI, Gender Equality Policy Adviser/ *Conseillère en politiques d'égalité de genre*

Krista ORAMA, Gender Equality Policy Adviser/ *Conseillère en politiques d'égalité de genre*

**European Committee on Crime Problems (CDPC)/ Comité européen pour les problèmes**

**criminels**

n/a

**European Committee on Legal Co-operation (CDCJ)/ Comité européen de coopération juridique**

Sophio GELASHVILI, Head of Unit, Legal Co-operation and CDCJ/ *Cheffe d'Unité, Coopération juridique et CDCJ*

**Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI)/ Comité directeur sur les médias et la société de l'information**

n/a

**Steering Committee on the rights of the child (CDENF)/ Comité directeur pour les droits de l'enfant**

n/a

**Steering Committee for Human Rights in the fields of Biomedicine and Health (CDBIO)/ Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé**

n/a

**Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape (CDCPP)/ Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage**

n/a

**Culture and Heritage for Democracy Division/ Division de la Culture et patrimoine pour la démocratie**

n/a

**Committee of Experts on Roma and Traveller Issues (ADI-ROM)/ Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage**

Iulian PARASCHIV, Chair of the ADI-ROM/ *Président de l'ADI-ROM*

**Committee of Experts on intercultural inclusion (ADI-INT)/ Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle**

Karoline FERNANDEZ DE LA HOZ, Chair of the ADI-INT, *Présidente de l'ADI-INT*

**Committee of experts Experts of Sexual Orientation, Gender Identity and Expression, and Sex Characteristics (ADI-SOGIESC)/ Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles**

Yuri DE BOER, Chair of the ADI-SOGIESC, *Président de l'ADI-SOGIESC*

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE**

Carles DEDEU FONCTUBERA, Deputy Head of Non-discrimination Unit/*Chef adjoint d'unité de lutte contre la discrimination*, Directorate-General For Justice & Consumers (DG JUST) / *Direction générale de la justice et des consommateurs*

Eirini NIKOLAIDOU, Policy Coordinator - Team Leader / *Responsable politique - Cheffe d'équipe*

**EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA)/ AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE**

n/a

**OSCE OFFICE FOR DEMOCRATIC INSTITUTIONS AND HUMAN RIGHTS (ODIHR)/ CONTACT POINT FOR ROMA AND SINTI ISSUES (CPRSI) / BUREAU DE L'OSCE POUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET LES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)/ POINT DE CONTACT POUR LES QUESTIONS ROMS ET SINTI**

n/a

**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)/ HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)**

Jutta SEIDEL, Senior Legal Associate, UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg/ *Associée juridique principale, Représentation du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg* *excused/excusée*

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)/ HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**

**WORLD HEALTH ORGANISATION (WHO)/ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**

**HOLY SEE/ SAINT-SIÈGE**

Grégor PUPPINCK

Expert for Holy See, Strasbourg/ *Expert pour le Saint-Siège, Strasbourg*

**MEXICO/ MEXIQUE**

Eva PIZANO

*excused/excusée*

Deputy to the Permanent Observatory, Permanent Representation of Mexico to the Council of Europe/  
*Adjoindé à l'Observatoire Permanent, Représentation du Mexique auprès du Conseil de l'Europe*

**OBSERVERS / OBSERVATEURS, OBERSERVATRICES**

**EUROPEAN NETWORK OF EQUALITY BODIES (EQUINET)/ RÉSEAU EUROPÉEN DES ORGANISMES D'ÉGALITÉ (EQUINET)**

*n/a*

**ENAR - European Network against Racism Réseau européen contre le racisme**

*n/a*

**EUROPEAN CENTRE FOR MINORITY ISSUES (ECMI)/ CENTRE EUROPÉEN POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX MINORITÉS**

*n/a*

**The International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA-EUROPE)/ L'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes (ILGA)**

Cianán B. RUSSELL, Ph.D., Senior Policy Officer, ILGA-Europe, Brussels/

*excused/excusé*

*Chargé de mission principal, ILGA-Europe, Bruxelles*

**Assembly of European Regions/ Assemblée des Régions d'Europe (AER)**

*n/a*

**Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)**

Gilbert FLAM, Vice-President of the Commission on European and International Affairs of LICRA/  
*Vice-président de la commission des affaires européennes et internationales de la LICRA*

**European Roma Institute for Arts and Culture (ERIANC)/ Institut européen des Roms pour les arts et la culture**

*n/a*

**SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

**Directorate General of Democracy and Human Dignity/ Direction générale de la Démocratie et de la dignité humaine**

**Steering Committee on Anti-discrimination, Diversity and Inclusion (CDADI)/ Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion**

Wolfram BECHTEL, Secretary of CDADI, Head of CDADI Division, Anti-discrimination Department/  
*Secrétaire du CDADI, Chef de la division CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Charlotte GILMARTIN, Co-Secretary of CDADI, CDADI Division, Anti-discrimination Department/  
*Co-Secrétaire du CDADI, Division CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Cristina MILAGRE, Seconded official, Policy adviser, CDADI Division, Anti-discrimination Department/

*Fonctionnaire mis-a-disposition, Division CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Ljiljana STOJISAVLJEVIC, Assistant to the Secretary of CDADI, Senior Assistant of the CDADI Division, Anti-discrimination Department/ *Assistante au Secrétaire du CDADI, Assistante principale de la division CDADI, Service de l'anti-discrimination* Sandrine JOUSSE, Administrative Assistant, CDADI Division, Anti-discrimination Department/ *Assistante administrative, division CDADI, Service de l'anti-discrimination*

### **Roma and Travellers Division/ Division des Roms et Gens du voyage**

Eleni TSETSEKOU, Secretary of the ADI-ROM, Head of Division of the Roma and Travellers Team, Anti-discrimination Department/ *Secrétaire de l'ADI-ROM, Cheffe de la division pour l'Équipe Roms et Gens du Voyage, Service de l'anti-discrimination*

Oana TABA, Co-Secretary of the ADI-ROM, Roma and Travellers Team, Anti-discrimination Department/ *Co-Secrétaire de l'ADI-ROM, Equipe Roms et Gens du voyage, Service de l'anti-discrimination*

Marina VASIC, Programme Manager, Roma and Travellers Team, Anti-discrimination Department/ *Responsable de programme, Equipe Roms et Gens du voyage, Service de l'anti-discrimination*

Dezideriu GERGELY, Programme Manager, Roma and Travellers Team, Anti-discrimination Department/ *Responsable de programme, Equipe Roms et Gens du voyage, Service de l'anti-discrimination*

### **Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division/ Division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination**

Thorsten AFFLERBACH, Head of the Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Chef de la division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

### **Intercultural Inclusion Unit/ Unité de l'inclusion interculturelle**

Rita MARASCALCHI, Secretary of the ADI-INT, Head of Intercultural Inclusion Unit, Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Secrétaire de l'ADI-INT, Cheffe de l'unité de l'inclusion interculturelle, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

Aytek CINGITAS, Co-Secretary of the ADI-INT, Intercultural Inclusion Unit, Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Co-Secrétaire de l'ADI-INT, Unité de l'inclusion interculturelle, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

### **Sexual Orientation, Gender Identity and Expression, and Sex Characteristics Unit/ Unité Orientation Sexuelle, Identité et Expression de Genre, et Caractéristiques Sexuelles**

Evgenia GIAKOUMOPOULOU, Secretary of the ADI-SOGIESC, Head of the SOGIESC Unit, Inclusion and Anti-discrimination Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Secrétaire de l'ADI-SOGIESC/ Cheffe de l'unité SOGIESC, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

Ellsworth CAMILLERI, Co-Secretary of the ADI-SOGIESC, SOGIESC Unit, Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Co-Secrétaire de l'ADI-SOGIESC, Unité SOGIESC, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

Gabriella GALLEJA, Senior Policy Adviser, SOGIESC Unit, Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Conseillère politique principale, Unité SOGIESC, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

**Hate Speech, Hate Crime and Artificial Intelligence Unit/ *Unité Discours de haine, crimes de haine et intelligence artificielle***

Menno ETTEMA, Head of Hate Speech, Hate Crime and Artificial Intelligence Unit, Inclusion and Anti-discrimination Programmes Division, Anti-discrimination Department/ *Chef de l'unité Discours de haine, crimes de haine et intelligence artificielle, division Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination, Service de l'anti-discrimination*

**INTERPRETERS /INTERPRÈTES**

Marie DELUMEAU  
Gillian WAKENHUT

### Annexe III

Liste des réunions à venir du CDADI et de ses sous-structures

Veuillez également consulter le [calendrier des événements](#) sur le site web du CDADI, qui est mis à jour régulièrement.

Mois	Date	Lieu	Événement
Février	3/02/2026	-	2 <sup>e</sup> Groupe de travail sur l'approche intégrée de l'égalité
Mars	3-4/03	En ligne (à confirmer)	3 <sup>e</sup> Groupe de travail ADI-ROM sur la Recommandation CM concernant les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants Roms et Gens du voyage
Avril	1-2/04	Strasbourg	13 <sup>e</sup> Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage (ADI-ROM)
	16-17/04	Paris	1 <sup>e</sup> réunion du Groupe de Travail sur la discrimination intersectionnelle
Mai	6-7/05	Paris (à confirmer)	11 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDADI
	12-13/05	Strasbourg	9 <sup>e</sup> Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT)
	19-21/05	Copenhague	Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC) + Forum IDAHOT
Juin	16-18	Strasbourg	13 <sup>e</sup> réunion du CDADI
	22-23	En ligne (à confirmer)	6 <sup>e</sup> Groupe de travail ADI-ROM sur la Recommandation CM concernant les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants Roms et Gens du voyage
Septembre	8-9/09	Strasbourg (à confirmer)	5 <sup>e</sup> Groupe de travail ADI-ROM sur la CM/Rec sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants Roms et Gens du voyage
Octobre	14-15/10	Strasbourg	10 <sup>e</sup> Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT)
Décembre	1-3/12	Strasbourg	14 <sup>e</sup> réunion du CDADI

## Annexe IV

### Déclaration de la Bulgarie sur les points 3 et 12, Projet de recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité et l'intelligence artificielle

La République de Bulgarie attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits humains et réaffirme son engagement à garantir l'égalité et à combattre la discrimination en tant que valeurs fondamentales de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

En 2018, la Cour constitutionnelle bulgare a rendu une décision stipulant que la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul ») promeut des concepts juridiques relatifs à la notion de « genre » qui sont incompatibles avec les principes fondamentaux de la Constitution bulgare. De plus, en 2021, la Cour constitutionnelle a précisé que la notion de « sexe » utilisée dans la Constitution doit, dans le cadre de l'ordre juridique national, être comprise uniquement dans son sens biologique (hommes et femmes). La Bulgarie reconnaît la nécessité d'examiner l'impact des systèmes d'intelligence artificielle (« IA »), leur potentiel à promouvoir l'égalité, y compris l'égalité des « sexes », et les risques qu'ils peuvent poser pour la non-discrimination dans le cadre juridique de l'Union. Dans le même temps, le projet de recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité et l'intelligence artificielle contient des termes qui sont incompatibles avec les principes fondamentaux de la Constitution de la République de Bulgarie. Conformément aux décisions susmentionnées de la Cour constitutionnelle, la République de Bulgarie déclare qu'elle ne peut pas accepter l'utilisation de la terminologie liée au genre dans le sens de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul ») ou de tout autre document qui cherche à faire une distinction entre « sexe » en tant que catégorie biologique (femmes et hommes) et « genre » en tant que construction sociale. En conséquence, la Bulgarie interprétera la terminologie liée au genre utilisée dans la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité et l'intelligence artificielle au sens biologique du terme « sexe » (femmes et hommes).

## Annexe V

### Déclaration de l'Italie sur le point 4

#### Étude du CDADI sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle

L'Italie tient à exprimer son appréciation pour l'étude approfondie réalisée par le Prof. Atrey au nom du CDADI.

Comme cela a été souligné dans d'autres travaux du CDADI, l'Italie considère que l'approche de la discrimination sous l'angle de l'intersectionnalité, qui consiste à définir des groupes et/ou des communautés plus vulnérables à la discrimination, conduit à l'identification d'une nouvelle forme spécifique de discrimination à laquelle les individus doivent être protégés.

Cela implique que l'approche intersectionnelle, en se concentrant sur des combinaisons spécifiques et prédéfinies de caractéristiques, risque de négliger les situations de discrimination qui sortent de ces combinaisons. En pratique, cela pourrait créer des lacunes dans la protection des individus dont les expériences ne correspondent pas aux intersections prédéfinies. Étant donné que les comportements discriminatoires peuvent se manifester de manière innombrable et évolutive, il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de motifs ou de leurs intersections. Par conséquent, certains individus pourraient se retrouver sans protection adéquate dans un cadre exclusivement intersectionnel. Cette préoccupation renforce l'importance d'adopter une approche cumulative, qui permet une interprétation juridique plus inclusive et flexible de la discrimination multiple, garantissant que les mécanismes de protection restent complets et réactifs aux expériences réelles des individus.

De plus, lorsqu'il s'agit de lutter contre la discrimination, la priorité doit toujours être de se concentrer non seulement sur l'identification de ses différentes formes, mais surtout sur la manière de protéger les individus contre de telles pratiques discriminatoires. La protection constitue un pilier fondamental de tout cadre anti-discrimination. Cependant, comme le souligne également l'Étude, la discrimination intersectionnelle peut être difficile à prouver et la définition de normes juridiques claires et cohérentes peut devenir plus complexe pour les législateurs et les juges nationaux, car la nature chevauchante des différents motifs de discrimination peut donner lieu à des situations nouvelles, complexes et moins interprétables.

En revanche, une approche additive, qui considère les motifs multiples de discrimination comme cumulatifs plutôt qu'interdépendants, permet aux systèmes de protection de mieux saisir et répondre à l'ensemble des vulnérabilités. Cela permet en retour de développer des mécanismes de protection plus efficaces et sûrs pour les individus exposés à plusieurs formes de discrimination.

Ainsi, selon l'Italie, une approche cumulative offre la clarté juridique, la cohérence, la concrétude et la faisabilité opérationnelle nécessaires pour assurer une protection réelle et applicable, car elle trouve le juste équilibre entre reconnaissance complète et efficacité juridique, essentiel pour protéger les individus dans des sociétés complexes.

Conformément à ce qui précède, l'Italie adopte une approche plus inclusive de la discrimination, à savoir l'approche additive, au sein d'un cadre juridique qui traite l'acte discriminatoire lui-même.

L'Étude illustre à juste titre qu'un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe partagent des perspectives similaires dans leurs dispositions constitutionnelles, leurs cadres législatifs, leurs politiques et leur jurisprudence. Les parties I et II offrent des informations précieuses sur les significations, les usages et les défis de l'application de l'intersectionnalité dans le cadre des efforts de lutte contre la discrimination. Cependant, l'Italie observe que les conclusions présentées dans ces sections ne constituent pas une base suffisamment solide ou cohérente pour justifier les recommandations fortes énoncées dans la Partie III.

Si l'Italie se félicite de certains aspects de l'Étude – tels que l'accent mis sur le rôle des organes d'égalité et la recommandation de renforcer leur mandat pour traiter toutes les formes de discrimination – elle ne soutient pas l'approche globale du document, qui privilégie le cadre intersectionnel comme mécanisme principal de prévention et de lutte contre la discrimination multiple.